

---

# RECOMMANDATIONS ADOPTÉES

## 5.0 GRÈVE SOCIALE

### RECOMMANDATION n° 1 - Proposition 7 référée par le Congrès :

#### PROPOSITION DE RÉFÉRER :

Que les propositions 3, 5, 11 et 14 du congrès soient référées au bureau fédéral ;

Que la proposition 7 du congrès soit référée aux regroupements ou à un conseil fédéral spécial.

**LA PROPOSITION DE RÉFÉRER EST ADOPTÉE**

*Considérant la recommandation adoptée au Congrès de la CSN à l'effet d'inclure la possibilité d'une grève sociale dans un plan de mobilisation et d'action visant les mesures rétrogrades mises en place par les gouvernements ;*

*Considérant le plan de travail sur la grève sociale dont la CSN se dotera cet automne;*

*Considérant les enjeux auxquels sont confrontés les syndicats en cette période de néolibéralisme ;*

*Considérant la difficulté de faire valoir nos idées dans un contexte de déficit démocratique.*

Que la FNEEQ participe activement à la réflexion de la CSN sur une grève sociale en menant une première consultation dans ses syndicats sur les conditions à réunir pour en venir à utiliser ce moyen d'action et que pour ce faire,

- elle s'assure de la production d'outils éducatifs concernant les effets des mesures d'austérité sur les membres ainsi que du financement pour la mobilisation dans les syndicats locaux;
- elle examine comment pourrait se dérouler une grève sociale, et de présenter au Conseil fédéral de décembre une stratégie de grève sociale qui inclut un calendrier, des planchers de grève, des objectifs clairs.

Comme membre du Comité d'action et de suivi de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, que la FNEEQ poursuive son engagement au sein de celle-ci concernant la grève sociale.

Qu'un rapport d'étape sur l'ensemble de ces démarches soit présenté lors du Conseil fédéral du mois de décembre.

## 8.0 LA RENTRÉE D'AUTOMNE

### **RECOMMANDATION**

*Considérant nos positions sur l'accessibilité aux études supérieures et notre appui aux revendications étudiantes ;*

*Considérant la tenue de l'élection générale au Québec et la formation d'un nouveau gouvernement ;*

*Considérant le climat d'incertitude et le contexte extraordinaire de la rentrée dans plusieurs établissements ;*

*Considérant notre volonté de reconnaître les décisions des assemblées étudiantes ;*

*Considérant que nous ne connaissons guère les décisions et les actions des associations étudiantes avant la rentrée ;*

*Considérant les attaques inacceptables aux libertés d'association, d'expression et de conscience, les contestations devant les tribunaux, ainsi que les sanctions démesurées prévues dans la loi spéciale (projet de loi 78 ou loi 12).*

**Que la FNEEQ recommande que l'on évalue, au moment de la rentrée dans les établissements touchés par un vote de grève des associations étudiantes, si les conditions de travail et les conditions pédagogiques sont réunies pour enseigner dans des conditions normales. Cette évaluation devra être faite par le syndicat et la fédération dans le respect des décisions de l'assemblée générale.**

**Que, dans l'éventualité où les conditions normales d'enseignement ne sont pas réunies et que la direction demande tout de même aux enseignantes et aux enseignants d'enseigner, la FNEEQ et la CSN soutiennent, notamment par le biais du FDP, les syndicats locaux qui auraient choisi, en assemblée générale, de refuser d'enseigner dans de telles conditions.**

**Que la FNEEQ invite les syndicats affiliés à diffuser *l'Adresse aux étudiantes et aux étudiants*, lors de la rentrée et à distribuer à leurs membres le brassard noir visant à dénoncer la loi spéciale.**

**Que la FNEEQ invite ses syndicats à encourager leurs membres à participer aux actions de mobilisation des associations étudiantes de l'automne, notamment à la manifestation du 22 août 2012.**